Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Entre les soussignés :
Madame / Monsieur
demeurant
ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part
et
Société Savante de Management du Sport (S2MS), représentée par son président, Monsieur Patrick Bouchet,
ci-après dénommée la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *Management & Organisations du Sport* (MOS), sous le numéro ISSN 2804-8598, ci-après dénommé le « Périodique », dont elle a confié la diffusion à Episciences.

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé <u>Titre de l'article</u> (ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le numéro <u>ZZ</u> du Périodique.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec Prénom Nom, coauteur(s).

Définitions

- « La version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré).
- « Le PDF éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par l'Éditeur.

Art. 1 - Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme numérique.

Art. 2 - Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le date de remise, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations éditoriales fournies à l'Auteur ou accessibles en ligne sur le site du Périodique.

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 - Cession des droits d'exploitation numérique

L'Auteur cède également à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme numérique, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou epaper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués cidessus.

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC BY, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur (BY);

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro ZZ du Périodique.

Art. 4 - Obligations de la Revue

La Revue s'engage à publier la Contribution dans le numéro ZZ du Périodique, dans un délai de XX mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Art. 5 - Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'il le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution dans le Périodique.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

La Revue autorise l'Auteur à verser le PDF éditeur dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable), dès publication de la Contribution dans le Périodique.

La Revue impose à l'Auteur d'apposer une licence CC BY, conformément à sa propre politique de diffusion en accès libre.

Art. 6 - Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Villeurbanne, le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.	
Pour la Revue	L'Auteur
Patrick Bouchet, président de la S2MS	Prénom Nom